LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22400-

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATRE OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 28 septembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS:

Président :

Membres du Bureau: Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLOT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Josianne JEGU donne pouvoir à David BURLOT,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Thierry ANDRIEUX, Thierry GAUVRIT, Éric MOISAN, Nicole POULAIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre LESNARD (1987) (1987)

Délibération n°2022-119

Membres en exercice : 22

Présents: 16

Absents: 6

Pouvoirs: 2

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE

PARC D'ACTIVITES DE LA QUENOTTERIE (HENANBIHEN) – CESSION DE PARCELLES – AMC CONCEPT

L'entreprise AMC CONCEPT, représentée par M. Jérôme DENOUAL, réalise des éléments mécanosoudés, de la découpe aciers, formage soudage et conception DAO. Actuellement en activité à son domicile, le manque de place oblige AMC à sous-traiter une partie de la réalisation. En activité depuis 2020, le projet est de construire un atelier d'environ 230 m² avec un pont permettant de déplacer facilement les charges à l'intérieur.

M. DENOUAL sollicite l'acquisition du lot n°2 (1 510 m²) cadastré du Parc d'Activités de la Quenotterie pour y implanter son projet d'atelier.

Au regard de:

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 1^{er} juin 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 21 septembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 22 650 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé de vendre au prix de 15 € HT le m². Ce prix de cession intègre les travaux d'aménagement réalisés par Lamballe Terre & Mer dans le cadre de la viabilisation du site.

Après en avoir délibéré:

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles 076000YH174 de 1 510 m² situé sur le Parc d'Activités de la Quenotterie à Hénanbihen au bénéfice de l'entreprise AMC Concept représentée par M. Jérôme DENOUAL ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 22 650 € HT, soit 15 € HT/m²,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE: Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, Le Président,

1 2 OCT. 2022

Thierry ANDRIEUX

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

1.3 OCT. 2022

13 OCT. 2022

Par délègation,

Directrice Genérale Adjointe des Services,

Anne-Claire GUILLET

le Président.